



Mairie de Saint-Loup-de-Varennes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : saint.loup.de.varennes@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

● Parc d'Activités et Gens du Voyage

Cela n'aura échappé à personne, l'entrée nord de notre village, le long de la RD906, ressemble plus à un terrain de camping (sauvage) qu'à une zone artisanale...

Une explication s'impose !

Cette zone artisanale sur le territoire de Saint-Loup-de-Varennes est une zone d'intérêt communautaire privée où les pouvoirs de police du maire ne peuvent pas s'appliquer.

Le Grand Chalon, compétent dans le domaine des gens du voyage, se doit d'organiser leur stationnement sur des aires aménagées. C'est ce qui fut fait, en sons temps : les gens du voyage disposent d'un terrain leur étant réservé, à Varennes-le-Grand, le long de l'autoroute A6.

Le problème est que cette aire de grand passage est actuellement fermé jusqu'à ce que le site « Théméroil » voisin soit dépollué, soit jusqu'à ???

Cette inconnue est un des éléments majeurs à notre problème d'occupation illégale de terrain ; en effet, dans ces conditions, Monsieur le Sous-préfet se refuse à expulser ces familles, n'ayant aucune solution de repli à leur proposer.

Je suis en contact régulier avec Monsieur le Sous-préfet et ses services, avec le directeur de la SEM Val de Bourgogne (propriétaire des terrains), avec les chefs d'entreprises impactés directement par la présence de ses voisins illégaux, avec les services de gendarmerie de Sennecey-le-Grand, avec les services du Grand Chalon et plus particulièrement avec le Vice-président en charge des gens du voyage, et les réunions que nous avons, tant en sous-préfecture que sur place, vont nous permettre – j'en suis certain – de trouver une solution rapide pour empêcher l'accès du site aux caravanes.

Conscient de la gêne que cela peut occasionner pour le voisinage et également de l'impact négatif que cela représente pour la vente des terrains du PAVB (Parc d'Activités Val de Bourgogne) mais aussi pour notre future ZAC (Zone d'Activités Concertée), je tenais à vous certifier que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour trouver une issue favorable à cette situation.

Toutes questions et interrogations que vous êtes en droit de vous poser par rapport à ce dossier étant légitimes, je me tiens à votre disposition pour y répondre dans la mesure de mes possibilités.

Le Maire
Francis DEBRAS

● **Traitements phytosanitaires : nouvelles réglementation**



TRAITEMENT INTERDIT

➔ **à moins de 5 m** des cours d'eau et plans d'eau. Cette distance peut être portée à 100 m : lire l'étiquette du produit.



➔ **dans** les fossés, avaloirs, bouches d'égout, caniveaux...



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNÉS
PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS ET ENTREPRENEURS

- INSEE

ENQUÊTE SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES

L'Insee réalise, entre le 5 mai et le 28 juin 2014, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

- **BULLETIN MUNICIPAL : L'édition 2014 se fera avec Vous !**

Pour l'édition 2014 du bulletin municipal, la Commission Information et Communication a choisi pour thème « Saint-Loup au fil des saisons ». Pour l'illustrer, nous faisons appel à tous les photographes amateurs de la commune pour nous faire parvenir une ou plusieurs photos en rapport avec ce thème **au plus tard le 21 mai 2014**. Vous pouvez nous les adresser soit par mail saint.loup.de.varennnes@wanadoo.fr soit les déposer directement en mairie où elles seront scannées.

Vous remerciant par avance de votre participation

- La Maison Nicéphore Niépce recrute une femme de ménage pour des missions ponctuelles à partir de fin juin 2014. Merci de contacter :

Maison Niépce chez SPEOS

8 rue Jules Vallès

75011 Paris

Tel : 01.40.09.18.58

speos@speos.fr

COMPTE-RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-huit avril deux mille quatorze à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varenes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Isabelle JACQUIER, Laëtitia FAVAUT, Sonia MORET, Lilia HURÉ, Joëlle CRELIER, Frédérique TARTIER-JACOB et Annick FIEUX et Mrs Daniel MOREIL, Christophe BADOT, Renaud SABATIER, Dominique REVILLOT et Henri LIEUTET

Absents :

Absents avec pouvoir : Fabrice CHEVILLARD pouvoir à J. CRELIER, Jean-François LESSARD pouvoir à D. MOREIL

Ordre du Jour

- 1 – Marché Cantine – Garderie – Entreprises retenues
- 2 – IFAC – Reconduction expresse du marché pour l’animation du Centre de Loisirs
- 3 – CCAS – Désignation des membres
- 4 – Vote des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2014
- 5 – BP 2014 - Approbation
- 6 – Budget annexe TVA – Lotissement du Meix Pourcher – Décision modificative n° 1

1. Marché Cantine – Garderie – Entreprises retenues

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, retient les entreprises suivantes pour la construction de la cantine – garderie :

- Lot n° 01 : Terrassement – VRD – Espaces verts : COLAS	64 619.30 € H.T
- Lot n° 02 : Gros Œuvre : Hubert JANNET pour	132 000.00 € H.T
- Lot n° 03 : Charpente Bois – Bardage : NUGUES pour	67 769.27 € H.T
- Lot n° 04 : Etanchéité : DAZY pour	36 704.49 € H.T
- Lot n° 05 : Menuiseries extérieures : PEDRINIS pour	38 065.21 € H.T
- Lot n° 06 : Serrurerie – Métallerie : GRILLOT pour	13 118.00 € H.T
- Lot n° 07 : Menuiseries intérieures : SMBPF pour	18 895.75 € H.T
- Lot n° 08 : Plâtrerie – Peinture : SMPP pour	26 123.17 € H.T
- Lot n° 09 : Carrelage – Faïences : TACHIN pour	9 007.88 € H.T
- Lot n° 10 : Revêtement sols souples : TACHIN pour	6 758.44 € H.T
- Lot n° 11 : Chauffage – Ventilation – Plomberie : BERTHAUD ...	61 426.59 € H.T
- Lot n° 12 : Electricité : CEGELEC pour	55 211.88 € H.T

2. IFAC – Reconduction expresse du marché pour l’animation du Centre de Loisirs

Il est rappelé aux élus que l’IFAC est titulaire du marché pour l’animation et la coordination des actions de l’enfance et de la Jeunesse à la Maison des Jeunes depuis le 1^{er} janvier 2013. La durée de ce contrat est prévue pour une durée de 1 an renouvelable deux fois par expresse reconduction. L’IFAC donnant entière satisfaction tant sur la qualité des animations que sur leur diversité, Monsieur DEBRAS propose de reconduire le marché IFAC sur 2014.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord.

3. CCAS – Désignation des membres

Après un rapide exposé sur le rôle du CCAS de la collectivité, Monsieur DEBRAS rappelle la composition du Conseil d'Administration à savoir qu'il comporte au maximum 16 membres dont la moitié est constituée d'élus municipaux et l'autre moitié de membres issus d'associations qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Le Maire est Président de droit du CCAS. Le nombre de délégués étant déterminé en fonction de l'importance de la Commune et des actions menées, Mr DEBRAS propose de ne désigner que 5 membres issus du Conseil Municipal, les 5 autres membres seront désignés par le Maire ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mmes FIEUX Annick et CRELIER Joëlle et Mrs MOREIL Daniel, CHEVILLARD Fabrice et SABATIER Renaud membres du CCAS.

4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014

Monsieur DEBRAS expose aux nouveaux élus en quoi consiste la politique de la municipalité en matière de taxes locales : seule la perspective d'un projet important peut justifier une augmentation de la fiscalité locale.

Il propose donc de conserver les taux de l'année précédente à savoir : TH (Taxe d'Habitation) : 15.80 %, TFB (Taxe Foncière sur le Bâti) : 20 %, TFNB (Taxe Foncière sur le Non Bâti) : 52.50 %.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette décision.

5. Budget Primitif 2014 - Approbation

Mr MOREIL présente le projet de budget 2014 aux élus en détaillant chaque poste et en apportant les explicatifs afférents aux modifications notables par rapport à 2013. Le budget 2014 s'équilibre à la somme de 854 959 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 298 321 € en section d'investissement.

Les investissements significatifs de 2014 sont la construction du bâtiment cantine – garderie et son agencement intérieur, la réfection de la toiture du bâtiment mairie – école, le changement des fenêtres de la mairie, le réaménagement de la rue Grenier (en liaison avec l'aménagement du Tourne à Gauche sur la RD906), la mise en œuvre de l'accessibilité des bâtiments publics, l'extension électrique de deux terrains situés en zone U et la mise en place d'un éclairage public rue du Parc, l'acquisition d'un nouvel ordinateur au secrétariat.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2014 tel que proposé.

6. Espace Cinéraire - Tarifications

Monsieur DEBRAS souhaite revenir sur la délibération prise par le Conseil Municipal relative aux tarifs des plaques de l'espace cinéraire. Il soulève le fait qu'à chaque augmentation des tarifs, une nouvelle délibération doit être prise. Aussi, pour éviter cette organisation, il propose de prendre une délibération d'ordre général indiquant l'application d'un tarif à prix coûtant car la collectivité n'a pas volonté à faire du bénéfice sur cette prestation.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition.

7. Syndicat Intercommunal des Eaux (S.I.E) du Sud-Ouest de Chalon-sur-Saône – Annulation de la délibération désignant les délégués au sein de ce syndicat

Monsieur le Maire fait part aux élus de la demande du Préfet d'annuler la délibération prise par la collectivité pour désigner les membres qui siègeront au sein du SIE car la collectivité ne fait plus partie de ce syndicat. C'est le Grand Chalon qui devra en désigner les délégués.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retire la délibération du 07 avril 2014 traitant de ces désignations.

COMMISSIONS COMMUNALES OU SYNDICALES➤ **Conseil Communautaire** – Rapporteur F. DEBRAS

A l'ordre du jour : Election du Président et des Vice-présidents.

Mr Sébastien MARTIN est élu Président et les 15 Vice-présidents sont :

- Mr E. MICHOUX : Développement économique
- Mme M. MERCIER : Administration Générale
- Mr G. PLATRET : Tourisme
- Mme I. DECHAUME : Renouvellement et Cohésion Sociale
- Mr E. MERMET : Transport
- Mme A. LOMBARD : Solidarité
- Mr D. JUILLLOT : Environnement et Développement Durable
- Mme F. SAINT-AROMAN : petite Enfance
- Mr J. V. GUIGUE : Enseignement Supérieur
- Mme J. METENIER : Technologie de l'Information et de la Communication
- Mr J. C. ROUSSEAU : Finances
- Mr F. DEBRAS : Eau et Assainissement
- Mme F. PLISSONNIER : Equipements Culturels d'Intérêt Communautaire
- Mme D. MELIN : Equipements Sportifs d'Intérêt Communautaire
- Mr C. MARMILLON : Gens du Voyage et Coopération Décentralisée

➤ **FDAVAL** – Rapporteur J. CRELIER

Mme CRELIER rappelle en quoi consiste ce fonds : il permet d'aider financièrement les associations qui ont des projets spécifiques, ponctuels et occasionnels. Chaque aide représente 30 % du projet sans pouvoir excéder 700 €.

Le FDAVAL intervient également lors de la création d'associations à hauteur de 300 €. Le budget 2014 était de 3 336.45 € : il a permis de subventionner 15 associations. La Maison des Jeunes de Saint-Loup a bénéficié d'une aide de 360 € dans le cadre de l'organisation du Festival du Théâtre. Les dossiers de demande sont toujours à déposer avant la fin de l'année précédant le projet.

➤ **Le point sur les travaux de la Cantine – Garderie** – Rapporteur H. LIEUTET

La construction suit son cours sans problème particulier et la totalité des fondations sera coulée à la fin de cette semaine.

Une nouvelle étude des plans a été demandée à l'architecte pour déplacer le futur tableau électrique qui devait être installé dans l'espace réservé au réchauffage des plats et au nettoyage de la vaisselle compromettant ainsi l'agencement même de ce local en termes d'équipements de lavage.

QUESTIONS DIVERSES: **Don à la Commune** :

La collectivité a accepté le don de deux parcelles agricoles situées sur la commune et d'une parcelle agricole située sur la commune de Lux.

: **Tourne à Gauche sur RD906** :

Une nouvelle réunion a eu lieu le 08 avril dernier sur ce projet afin d'en cadrer la réalisation.

- Mme JACQUIER souhaite savoir s'il est possible de modifier le mode de paiement des factures relatives à la cantine – garderie en acceptant les prélèvements automatiques ? Il lui est répondu que non car la collectivité ne procède pas aux encaissements par l'intermédiaire d'un rôle mais grâce à une régie de recettes. Il existe bien un site tipi.budget.gouv.fr créé par le ministère des finances et des comptes publics pour le télépaiement des services publics locaux qui permettrait aux familles

intéressées de payer ses facturettes par ce biais, mais il faudrait que la collectivité y soit inscrite, ce qui n'est pas le cas, et la procédure n'est pas encore engagée. Les services administratifs y pensent !

Le Maire

F. DEBRAS